

**AR Prefecture**

063-256301375-20240313-DBS20240301-DE  
Reçu le 02/04/2024  
Publié le 02/04/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20240301

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mars à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 27/02/2024.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – PERRIN – MMES VIALETTE-GIRAUD —LELONG.

**Nombre de membres** : en exercice : 14  
Présents : 11  
Votants : 11

**Objet : Adhésion au réseau Envie d'R – convention avec les communautés de communes**

Le Président informe les membres du bureau que jusqu'en 2023, le SMADC a adhéré au réseau Envie d'R afin de travailler sur l'attractivité du territoire et de diffuser des offres d'activité.

Au vu du retrait du SMADC en matière d'accompagnement des porteurs de projets économiques acté en 2023, le SMADC a sollicité les trois Communautés de communes sur l'opportunité de maintenir une telle adhésion, dont le montant passe en 2024 à 4 500 € annuels.

Il a été convenu avec les communautés de communes et le réseau Envie d'R, que le SMADC continue d'adhérer afin que les Combrailles ne payent qu'un seul montant d'adhésion et qu'en contrepartie les Communautés de communes rembourseront le SMADC à hauteur de 1 500 € chacune. Pour mettre en œuvre cette organisation il est nécessaire de passer une convention.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical,

**AR Prefecture**

063-256301375-20240313-DBS20240301-DE  
Reçu le 02/04/2024  
Publié le 02/04/2024

**DECIDE** que le SMADC règlera la cotisation annuelle d'un montant de 4 500 €.

**VALIDE** : les termes de la convention ci-annexée à la présente délibération.

**DIT** : que les 3 communautés de communes du périmètre rembourseront chacune 1 500 € au SMADC.

**DIT** : que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 au compte 6281.

**CHARGE** : le Président de signer la convention ainsi que tout document relatif à cette adhésion.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

  
Boris SOUCHAL



## AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240301-DE

Reçu le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

### Convention relative à l'adhésion au réseau Envie d'R

#### ENTRE LES SOUSSIGNES:

- Le **Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC)** sis, 2 Place Raymond Gauvin à Saint-Gervais-d'Auvergne (63), représenté par **Monsieur Boris SOUCHAL**, agissant en sa qualité de Président
- **La Communauté de communes Chavanon, Combrailles et Volcans** sise, 6, avenue du Marronnier à Pontaumur (63), représentée par **Monsieur Cédric ROUGHEOL**, agissant en sa qualité de Président.
- **La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge** sise, rue Victor Mazuel à Manzat(63), représentée par **Monsieur Sébastien GUILLOT**, agissant en sa qualité de Président
- **La Communauté de communes du Pays de Saint-Eloy** sise, rue du Puits Saint-Joseph à Saint-Eloy-les-Mines (63), représentée par **Monsieur Laurent DUMAS**, agissant en sa qualité de Président

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

##### **Article 1 - Rappel sur le Réseau Envie d'R**

Le réseau Envie d'R a été créé en 2016 à l'initiative de Cap Rural et rassemble des territoires ruraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui souhaitent renforcer l'attractivité de leur territoire par la création de liens urbain/rural. Envie d'R est une démarche de coopération entre territoires ruraux et de synergie avec les partenaires et acteurs urbains de l'accompagnement en vue de stimuler la création d'activités en espace rural.

Le SMADC était jusqu'à 2023 adhérent à ce réseau afin de rendre visible sur le site internet d'Envie d'R des offres de création et de reprises d'activités et d'être représentés sur des salons ou des webinaires à destination des porteurs de projets.

En 2024, plusieurs changements viennent modifier l'organisation mise en place précédemment :

- Le coût de l'adhésion a augmenté pour permettre au réseau un meilleur développement, passant de 2500€ à 4500€ par an.
- Le SMADC n'exerce plus de missions en matière de développement économique au vu de la compétence portée par les communautés de communes et ainsi propose de modifier l'organisation afin que les communautés de communes puissent continuer à participer à ce réseau.
- De plus, Cap'Rural étant dissout en mars 2024, le portage et la coordination du réseau vont être transmis à l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC).

Afin de continuer à participer et s'investir dans ce réseau dont les actions et les objectifs correspondent pleinement à la stratégie de développement du territoire, il est proposé de déléguer au SMADC la signature de la convention avec l'IPAMAC et les territoires impliqués dans Envie d'R pour 2024.

##### **Article 2 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif de définir d'une part les modalités d'adhésion et de prise en charge des frais d'adhésion au réseau Envie d'R et d'autres parts de préciser le binôme élu/technicien qui participera à la gouvernance du réseau.

##### **Article 3 - Engagements des signataires**

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles s'engage à :

- Adhérer au réseau Envie d'R,
- Relayer toutes les informations relatives au réseau auprès des trois communautés de communes,
- Faire les démarches nécessaires auprès de l'IPAMAC, structure porteuse du réseau, pour rendre effective cette adhésion,
- Acquitter le montant annuel de l'adhésion (4 500 € annuel)

Les Communautés de communes s'engagent à :

- Rembourser au SMADC la cotisation annuelle sur la base d'un montant de 1 500 € annuel par communauté de communes)
-

## AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240301-DE  
Reçu le 02/04/2024  
Publié le 02/04/2024

- Participer activement au réseau Envie d'R (signature par chaque EPCI de la *Charte d'engagement des structures dans Envie d'R* annexée à la présente convention)
- Informer le SMADC de toutes évolutions relatives au réseau Envie d'R susceptibles d'avoir un impact sur les conditions d'adhésion.

### **Article 4 – Participation à la gouvernance d'Envie d'R**

A la demande des communautés de communes sont précisés ici les binômes élus et techniciens ayant vocation à participer à la gouvernance d'Envie d'R :

<b>EPCI</b>	<b>Elu</b>	<b>Technicien</b>
Chavanon, Combrailles et Volcans	Jean-Pierre TUREK	Mathilde FAVERJON
Combrailles, Sioule et Morge	Michaël BARE	Sandra D'AVERSA
Pays de Saint-Eloy	Jean-Claude CAZEAU	Pierre MENARD

### **Article 5 – Durée et validité de la convention**

Cette convention est signée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Au vu de l'équilibre financier de la convention, le retrait d'une communauté de communes rend caduque la globalité de la convention et des engagements.

### **Articles 6 - Avenants**

Il pourra être procédé à une révision de l'accord, par voie d'avenant, convenu entre les parties. Les avenants devront être signés 3 mois avant la date anniversaire de la convention.

Fait à Saint-Gervais-d'Auvergne, le 13/03/2024.

Le Président du SMAD des Combrailles,

**Boris SOUCHAL**

Le Président de la Communauté de communes  
Chavanon Combrailles et Volcans,

**Cédric ROUGHEOL**

Le Président de la Communauté de communes  
Combrailles Sioule et Morge,

**Sébastien GUILLOT**

Le Président de la Communauté de communes  
du Pays de Saint-Eloy,

**Laurent DUMAS**

## AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240301-DE  
Reçu le 02/04/2024  
Publié le 02/04/2024

### ANNEXE

#### CHARTRE D'ENGAGEMENT des structures dans Envie d'R pour 2024

Envie d'R est une démarche de coopérations entre des territoires ruraux et des acteurs de l'accompagnement à l'emploi et à la création d'entreprises urbains pour faciliter les mobilités et la création d'activités entre les villes et les campagnes. C'est une expérimentation qui peut être considérée comme une démarche collective de progrès, professionnalisante. Chaque structure volontaire s'engage néanmoins à alimenter et à faire vivre l'esprit coopératif, les outils et les actions de manière pro-active.

Chacune des structures s'engage à :

- **Adhérer aux objectifs de la démarche** : coopérer entre acteurs des territoires et avec des acteurs de l'accompagnement de l'urbain pour stimuler la création d'activités en favorisant les mobilités d'actifs et les activités économiques entre villes et campagnes.
  - chaque structure adhère au fait d'être sous la bannière commune, « Envie d'R »,
  - chaque structure considère que cette action collective est une de ses actions à part entière.
- **Adhérer à la feuille de route 2024** :
  - Maintenir un socle d'actions de promotion, de valorisation des territoires, de leurs offres (portée par un socle de territoires),
  - Penser et construire un nouveau projet Envie d'R dans un objectif de pérennisation.
- **Être acteur de la démarche**
  - participer régulièrement aux réunions du comité opérationnel et à la gouvernance stratégique (2 fois / an, selon les modalités définies annuellement)
  - participer, autant que cela soit possible, aux journées thématiques (1 à 2 / an)
  - chaque année :
    - participer de manière coordonnée et autant que cela soit possible à un salon d'envergure régionale (Go entrepreneurs, forum de l'entrepreneuriat...),
    - de participer à au moins une session Rêver la campagne (en web)
    - et de co-organiser un événement en présentiel ou distanciel (café campagne, Session Rêver la campagne, web thématique ou méthodologique...).
  - contribuer à l'ensemble des outils digitaux: avoir le souci de les alimenter régulièrement en offres d'activités, en témoignages, en actions locales
  - contribuer aux actions d'autoévaluation.
- **Avoir une approche mutualisée au service des porteurs de projets**
  - être dans une démarche de recherche de complémentarité entre structures et dans une logique de valorisation de l'entrepreneuriat et de l'installation en milieu rural
  - s'engager à utiliser les outils conçus collectivement en matière de promotion, de diffusion des offres, de suivi des porteurs de projet, de suivi des résultats et à tenir les mises à jour nécessaires.
- **Avoir une approche personnalisée au service de chaque porteur de projet ayant ciblé son territoire**
  - s'engager à contacter et à apporter une réponse adaptée à chaque porteur de projet qui sollicite spécifiquement le territoire de la structure
  - s'engager à faire un suivi partagé de ces porteurs de projets au sein d'Envie d'R
  - s'engager à participer au traitement collectif des porteurs de projets qui n'ont pas encore défini leur territoire d'installation

## AR Prefecture

063-256301375-20240313-DBS20240301-DE

Reçu le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

- **Identifier l'IPAMAC** en tant que structure centralisant pour Envie d'R le volet administratif et financier pour l'année 2024.
- **S'impliquer** dans les prises de décisions collectives et la gouvernance de la démarche.
- **Mobiliser en continue les élus et chargés de mission** de son territoire et de sa structure au service de la démarche.
- **Participer financièrement** à la démarche selon les modalités de la convention financière entre l'IPAMAC et les territoires.
- **S'impliquer dans les actions de professionnalisation et de transfert de méthodes**
  - diffusion des bilans, outils, méthodes utilisées à destination de l'ensemble des territoires impliqués dans la démarche et au service de la capitalisation,
  - montée en qualité des offres d'activités diffusées (ce qui implique une montée en compétence de toutes les structures).
- **Être ambassadeur de la démarche et communiquer** sur cette dernière et sur chacune des actions auprès de ses propres réseaux (partenaires, canaux de communication...).

Les membres du réseau Envie d'R s'engagent à mettre à disposition des acteurs des territoires :

- **Un site internet – enviedr.com**
- **Une animation technique régionale**
  - Mise en place et animation du réseau de prescripteurs
  - Appui à l'actualisation, au développement du site internet
  - Animation des réseaux sociaux
  - Actions de communication
  - ...
- **Des outils de communication mutualisés** à destination notamment des porteurs de projets candidats à une installation à la campagne
- **Un appui aux acteurs engagés dans la démarche**
  - Dans la réalisation des actions d'Envie d'R et utilisation des outils d'Envie d'R

Par des formations, échanges et découvertes d'expériences, exploration de méthodes et acquisition d'outils